



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Europe

Quatrième réunion
du Conseil ministériel
européen
de l'environnement et de la
santé
(CMES)

**Rapport de la
réunion
Belgrade (Serbie)
19 avril 2013**



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L' Europe

**Quatrième réunion
du Conseil ministériel européen
de l'environnement et de la santé
(CMES)**

**Rapport de la réunion
Belgrade (Serbie)
19 avril 2013**

Résumé

Lors de sa quatrième réunion (Belgrade, Serbie, 19 avril 2013), le Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) a débattu du rapport qui sera présenté lors de la soixante-troisième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe et de la dix-neuvième session du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU ; a examiné les récentes données scientifiques sur la qualité de l'air et la santé ; s'est déclaré favorable à la révision des valeurs guides de l'OMS pour la qualité de l'air et de la politique de l'UE en la matière ; et a décidé d'élaborer une déclaration demandant instamment à l'ensemble des États de ratifier les accords multilatéraux sur l'environnement et/ou de renforcer leur mise en œuvre en synergie avec les engagements pris à Parme, et de favoriser l'engagement des jeunes dans les processus nationaux relatifs à l'environnement et la santé. Le CMES a décidé d'un commun accord que ses représentants assisteraient aux débats ministériels organisés dans le cadre de la troisième session de la réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (Oslo, 25-27 novembre 2013) et de la quatrième réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (Paris, 14-16 avril 2014).

Mots clés

ENVIRONMENTAL HEALTH
ENVIRONMENTAL POLICY – trends
CONGRESSES
EUROPE

Les demandes concernant les publications du Bureau régional sont à adresser à :

Service des publications
Bureau régional de l'OMS pour l'Europe
UN City
Marmorvej 51
DK-2100 Copenhague Ø
Danemark

Vous pouvez également remplir un formulaire de demande de documentation, d'informations sanitaires ou d'autorisation de reproduire/traduire sur le site Web du Bureau régional (<http://www.euro.who.int/PubRequest?language=French>).

© Organisation mondiale de la santé 2013

Tous droits réservés. Le Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé accueillera favorablement les demandes d'autorisation de reproduire ou de traduire ses publications, en partie ou intégralement.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'Organisation mondiale de la santé, aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir encore fait l'objet d'un accord définitif.

La mention d'entreprises ou de produits commerciaux n'implique pas que ces entreprises et produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la santé de préférence à d'autres, de nature similaire, qui ne sont pas mentionnés. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la santé a pris toutes les dispositions voulues pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation. Les opinions exprimées par les auteurs, rédacteurs et groupes d'experts ne reflètent pas nécessairement les décisions de l'Organisation mondiale de la santé ou la politique arrêtée par cette dernière.

Table des matières

Remerciements	4
Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.....	4
Introduction.....	4
Point 1 de l'ordre du jour : Élection du coprésident parmi les ministres de l'Environnement ..	5
Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la troisième réunion du CMES	6
Point 4 de l'ordre du jour : Suivi des décisions antérieures	6
Point 5 de l'ordre du jour : Examen et adoption du rapport relatif au processus européen Environnement et santé (2010-2012) présenté au Comité régional de l'OMS et au Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU	8
Point 6 de l'ordre du jour : La qualité de l'air en Europe	9
Point 7 de l'ordre du jour : Les accords multilatéraux sur l'environnement en tant qu'outils de mise en œuvre des engagements pris à Parme. Prochains événements et réunions de premier plan : la réunion de haut niveau du PPE TSE (Paris, 2014) et la réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (Oslo, 2013).....	11
Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses	12
Clôture de la session.....	12
Annexe 1. Objet de la réunion.....	13
Annexe 2. Programme de travail.....	14
Annexe 3. Principaux points de discussion et décisions	16
Annexe 4. Liste des participants	19

Remerciements

La quatrième réunion du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé a été généreusement accueillie par le gouvernement de la Serbie.

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Introduction

1. Le Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) a tenu sa quatrième réunion le 19 avril 2013 à Belgrade (Serbie), à l'aimable invitation du gouvernement de la Serbie. L'objet de la réunion est présenté à l'annexe 1, le programme de travail à l'annexe 2, les principaux points de discussion et décisions à l'annexe 3, et la liste des participants à l'annexe 4.
2. Mme Zsuzsanna Jakab, directrice régionale de l'OMS pour l'Europe, souhaite la bienvenue aux participants et remercie le gouvernement de la Serbie pour sa généreuse hospitalité. Elle informe les participants de la nomination de nouveaux membres de la Belgique, d'Israël, de la République de Moldova et de l'Ukraine, représentant le secteur de l'environnement. Mme Jakab présente en outre l'ordre du jour de la réunion, en suggérant que le point 3 soit supprimé, et propose la nomination du président et du coprésident de la réunion.
3. Les participants acceptent la suppression du point 3 de l'ordre du jour provisoire (document EURO/EHMB4.2 Add.1). Cette modification étant faite, l'ordre du jour est adopté.
4. Le professeur Slavica Đukić Dejanović, ministre serbe de la Santé, est élue présidente et présidera les débats des points 1 à 5 de l'ordre du jour.
5. Le professeur Đukić Dejanović ouvre la réunion et souhaite la bienvenue en Serbie aux participants. Son pays soutient activement les travaux du Conseil ministériel et est déterminé à renforcer la santé publique conformément aux directives d'orientation générale de l'OMS. Le gouvernement a récemment mis en place un nouvel organe de coordination qui intégrera le concept de la santé dans toutes les politiques dans l'ensemble des activités des ministères. Les principaux défis qu'il devra relever sont les facteurs environnementaux et géopolitiques, les déterminants sociaux de la santé et les facteurs liés aux modes de vie.
6. Les principaux objectifs de la réunion sont les suivants : 1) faire le point sur l'orientation stratégique du processus européen Environnement et santé ainsi que sur ses priorités et principales étapes en 2013-2014, et examiner et adopter la version finale du projet de rapport du CMES qui sera présentée au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe) ; 2) examiner les données les plus récentes relatives aux effets de la pollution atmosphérique sur la santé dans le contexte de l'Année européenne de l'air 2013, suivre l'évolution de la révision des valeurs guides de l'OMS et de la politique de l'UE sur la qualité de l'air, et s'accorder sur le rôle que le CMES pourrait jouer pour contribuer à la réalisation des engagements en matière de pollution atmosphérique pris lors de la Cinquième Conférence ministérielle (Parme, Italie, 10-12 mars 2010) ; et 3) discuter des prochaines réunions organisées dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement et des tribunes politiques portant sur la mise en œuvre des engagements pris à Parme, afin d'optimiser la synergie entre ces processus et le processus européen Environnement et santé.

7. Le professeur Zorana Mihajlović, ministre serbe de l'Énergie, du développement et de la protection de l'environnement, s'adresse aux participants à la réunion. En tant que pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne, la Serbie est soucieuse de se conformer aux normes de l'Union en matière d'environnement et elle a participé à l'élaboration du Plan d'action mondial pour la salubrité de l'environnement de l'enfant. Toutefois, elle devra effectuer des investissements considérables dans les infrastructures pour satisfaire aux directives de l'Union européenne. Une action commune des secteurs de l'environnement et de la santé est indispensable si l'on veut obtenir un soutien politique, traduire dans les faits des décisions pertinentes et faciliter la collaboration avec les Nations Unies et l'Union européenne.
8. Mme Zsuzanna Jakab, directrice régionale de l'OMS pour l'Europe, félicite les membres du Conseil pour le soutien actif qu'ils ont apporté au programme de travail intersessions, et en particulier pour leurs conseils lors de l'élaboration du rapport conjoint qui sera présenté au Comité régional et au Comité des politiques de l'environnement. La réunion actuelle est très importante pour le processus européen Environnement et santé, dans la mesure où le rapport conjoint et le projet de résolution/décision aideront à définir les activités à mener dans le domaine de l'environnement et de la santé d'ici la Sixième Conférence sur l'environnement et la santé de 2016, ainsi que les priorités y afférentes.
9. La question de la qualité de l'air est un excellent exemple de l'importance qu'il y a à tirer le meilleur parti des progrès scientifiques et des outils politiques existants. En 2013, Année européenne de l'air, de nombreux États membres du CMES participent aux consultations qui accompagnent le processus de révision des politiques de l'Union européenne en matière de qualité de l'air. La qualité de l'air est un très bon exemple des interactions et des tensions entre la science et la politique. Les responsables politiques doivent garder à l'esprit la nécessité de protéger les intérêts du public et, en particulier, ceux des groupes de population les plus vulnérables. Les questions transfrontalières telles que la qualité de l'air ne peuvent pas être traitées uniquement au niveau local ou national, mais elles exigent une collaboration, une solidarité et une responsabilité internationales. Le CMES peut jouer un rôle très utile, notamment en soutenant les politiques remédiant efficacement aux problèmes de qualité de l'air et à la charge de morbidité qui en résulte, en encourageant la mise en œuvre des instruments politiques existants, et en plaidant en faveur de l'application de politiques qui réduisent la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre et ont des conséquences bénéfiques en termes de santé. Le CMES peut en outre promouvoir la recherche des synergies nécessaires avec les autres processus et instruments et favoriser la coordination avec les actions nationales.

Point 1 de l'ordre du jour : Élection du coprésident parmi les ministres de l'Environnement

10. M. Amir Peretz, ministre israélien de la Protection de l'environnement, est élu coprésident représentant le secteur de l'environnement et préside les débats concernant les points 6 à 8 de l'ordre du jour. S'adressant aux participants, il évoque les blessures graves qu'il a subies lorsqu'il servait dans l'armée israélienne, sa longue période de convalescence durant laquelle il a fait le vœu d'œuvrer pour la paix, son accession aux postes de vice-Premier ministre et de ministre de la Défense, et ses responsabilités actuelles encore plus grandes en tant que ministre de la Protection de l'environnement, qui portent non seulement sur le milieu terrestre, maritime et aérien, mais aussi sur les domaines en amont et en aval, et qui lui donnent le devoir de se mettre à la fois au service des intérêts nationaux et des obligations internationales

d'Israël. Il espère travailler avec les voisins d'Israël à la sauvegarde de l'environnement régional et à la promotion de la paix et de la justice sociale et environnementale.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la troisième réunion du CMES

11. Le rapport de la troisième réunion du CMES (document EURO/EHMB4.6) est adopté sans modification.

Point 4 de l'ordre du jour : Suivi des décisions antérieures

12. Le docteur Srdan Matic, coordinateur, Environnement et santé, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, remerciant lui aussi le gouvernement serbe pour son hospitalité et les responsables du ministère de la Santé et du ministère de l'Énergie, du développement et de la protection de l'environnement pour leur excellent travail préparatoire, présente le rapport du secrétariat sur le suivi des décisions prises lors de la troisième réunion (EURO/EHMB4.7). Pour ce qui est des questions statutaires, quatre nouvelles personnes représentant le secteur de l'environnement ont été élues au CMES, et de nouveaux candidats issus du secteur de la santé ont été invités à se présenter en vue de leur élection lors de la soixante-troisième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe en septembre 2013. Deux représentants serbes de la Coalition de la jeunesse européenne pour l'environnement et la santé, observateur permanent auprès du CMES, assistent à la réunion. Tous les membres du Conseil ont désigné des suppléants, qui ont conduit des travaux fructueux dans le cadre d'une réunion à Bonn (Allemagne) en mars 2013 (voir document EURO/EHMB4.1). Durant ce même mois, Mme Jakab a rencontré des représentants de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne afin de discuter avec eux de la responsabilité des questions d'environnement et de santé au sein de la Commission.
13. S'agissant des questions techniques et stratégiques, la mise en place de la Passerelle pour l'environnement et la santé et la définition des priorités du processus Environnement et santé ont bien avancé ; toute recommandation complémentaire des membres du CMES sur ces questions sera la bienvenue. Une réunion consacrée à la mobilisation des mécanismes financiers internationaux en faveur du processus européen Environnement et santé sera organisée d'ici la fin 2013. Le Groupe de travail sur le changement climatique et la santé et le Réseau pour la sûreté chimique se sont tous deux réunis en 2012. Le Réseau pour l'économie de la salubrité environnementale tiendra prochainement sa première réunion.
14. Le programme de travail intersessions s'est bien déroulé jusqu'à présent. Outre la réunion des membres suppléants du CMES, une première série de débats informels a été organisée avec les parties prenantes des États non membres. Toutefois, le réseau de communication que le CMES avait appelé de ses vœux lors de sa troisième réunion tarde à voir le jour : il ne compte pour l'instant que neuf États membres. Une réunion est prévue en 2013.
15. Le docteur Tomaž Gantar, ministre slovène de la Santé, rappelle que, lors de la présidence du CMES par son pays, il avait attiré l'attention sur la nécessité d'encourager les institutions financières internationales à investir dans des projets ayant une incidence sur la santé humaine. Il a établi un panorama des instruments financiers de l'Union européenne susceptibles de verser des crédits pendant la période 2014-2020 si les préparatifs nécessaires sont entrepris immédiatement. Il appelle les membres du CMES à plaider activement pour la prise en compte des objectifs de Parme lors de l'établissement des instruments financiers de l'Union européenne au cours des prochains mois ; à aider le secrétariat à nouer des contacts à haut niveau au sein de la Commission européenne, et en particulier de la Direction générale de

l'Élargissement et de la Direction générale pour le Développement et la coopération (EuropeAid) ; et à user de leur influence avec d'autres États membres de l'OMS pour encourager l'intégration des priorités liées aux engagements pris à Parme dans leurs stratégies nationales de développement.

16. M. Alexander Nies, coprésident du Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF), se dit soucieux de constater que, à mi-chemin entre la Cinquième Conférence ministérielle qui s'est tenue à Parme (Italie) en 2010 et la prochaine, prévue en 2016, il n'existe toujours pas de consensus sur les priorités à mettre en œuvre parmi les nombreux engagements pris à Parme. Dès le début, il a été suggéré de considérer comme prioritaires les cinq engagements assortis d'échéances, mais aucune décision ferme n'a encore été prise. M. Nies appelle le Conseil à prendre une décision définitive dès que possible et, en tout état de cause, avant l'évaluation à mi-parcours prévue pour 2014.
17. Le Conseil doit absolument avoir un programme de travail intersessions, dans la mesure où les ministres ne peuvent se rencontrer qu'une fois par an au maximum. Ce programme doit toutefois être clairement défini, indiquer précisément quelles mesures doivent être prises, par qui et dans quel délai, et être rapidement publié, deux semaines au plus après la réunion. C'est là un point particulièrement important pour le Groupe de travail, dont les membres se rencontrent rarement en personne.
18. M. Nies est préoccupé par le fait que les responsabilités et rôles respectifs du Conseil et du Groupe de travail n'ont pas encore été définis précisément. Le secrétariat doit préparer un descriptif clair et concis si l'on veut que les deux organes puissent coopérer de manière efficace.
19. Malheureusement, compte tenu de la diffusion tardive des documents relatifs à la réunion actuelle, il a été très difficile de procéder aux consultations nécessaires en interne avec les autres ministres nationaux. M. Nies espère qu'à l'avenir, la documentation sera diffusée dans les délais prescrits.
20. Le docteur Matic remercie le docteur Gantar pour sa démarche proactive consistant à nouer des contacts avec des mécanismes financiers internationaux. Le Conseil n'a pas mandat à définir des priorités parmi les engagements pris à Parme. Les engagements assortis d'échéances sont les seuls qui doivent être considérés comme des priorités : les autres revêtent tous une égale importance, et le Conseil n'a pas autorité pour les renégocier. Le docteur Matic souhaiterait que le Conseil donne des indications sur le programme de travail intersessions : par exemple, préférerait-il un programme d'un an (c'est-à-dire entre deux sessions consécutives du CMES) ou de trois ans (qui se prolonge jusqu'à la Sixième Conférence ministérielle) ? Il estime que les rôles respectifs du Conseil et du Groupe de travail sont en principe clairement définis, d'après le document sur le cadre institutionnel publié à l'occasion de la Conférence de Parme (document de conférence EUR/55934/7), mais la répartition des responsabilités n'est pas encore bien établie.
21. Mme Jakab déclare que, lors d'une réunion qu'elle a eue avec le Directeur général de l'environnement de la Commission européenne, ce dernier a déclaré que les priorités de la Commission en matière d'environnement et de santé coïncidaient avec celles du Conseil. Toutefois, on ne sait pas encore précisément quelle Direction générale est actuellement chargée des activités dans ce domaine, qui relevaient auparavant de la compétence de la Direction générale de la santé et de la protection des consommateurs. Il est nécessaire de suivre de près cette question avec la Commission.

22. Mme Jakab suggère que le président et le coprésident du Conseil, de même que le secrétariat, sollicitent des sources potentielles de financement, notamment celles concernées par la qualité de l'eau de boisson et de l'air et par le changement climatique. Le président et le coprésident pourront également représenter les intérêts du Conseil à l'occasion du dialogue sur le financement qui aura lieu à l'OMS en juin et octobre 2013.
23. D'après ce qu'elle comprend, le Conseil a décidé lors de sa troisième réunion de ne pas modifier les engagements pris à Parme, mais de définir un nouvel ensemble de priorités en vue de leur adoption par la Sixième Conférence ministérielle. Elle comprend également que le programme de travail intersessions a uniquement pour but la mise en œuvre des décisions prises lors des réunions du Conseil, et qu'il portera donc sur la période comprise entre deux sessions consécutives.
24. Elle présente ses excuses pour la distribution tardive des documents et déclare que l'on s'efforcera à l'avenir d'éviter ces retards.

Point 5 de l'ordre du jour : Examen et adoption du rapport relatif au processus européen Environnement et santé (2010-2012) présenté au Comité régional de l'OMS et au Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU

25. Le docteur Matic présente le projet de rapport qui sera présenté par le Conseil lors de la soixante-troisième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe en septembre 2013 et de la dix-neuvième session du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU en octobre 2013, et il invite les membres du Conseil à formuler des observations. Le même rapport sera soumis aux deux organes. Il se compose de deux parties : un bref rapport intitulé *Strengthening the implementation of the Parma Declaration on environment and health: a forward looking pathway* (Renforcement de la mise en œuvre de la Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé : une démarche tournée vers l'avenir, document EURO/EHMB4.8a) et un document d'information plus long (document EURO/EHMB4.8c). Le document d'information donne davantage de détails, même s'il traite surtout pour l'instant des activités du secrétariat de l'OMS : le docteur Matic souhaiterait avoir des indications sur les moyens de rendre compte des activités des autres parties prenantes.
26. Il invite également le Conseil à examiner un projet de résolution/décision sur la mise en œuvre du processus européen Environnement et santé, qui sera présenté au Comité régional (document EURO/EHMB4.8b), ainsi que la proposition de calendrier pour les élections au CMES (document EURO/EHMB4.8d). Une heure et demie a été prévue pour l'examen du point relatif à l'environnement et la santé au Comité régional, avec des déclarations du président et du coprésident du CMES suivies d'un débat entre plusieurs experts et responsables de l'élaboration des politiques.
27. Le bref rapport résume l'état d'avancement de la mise en œuvre du processus européen Environnement et santé et les défis qui se posent à lui, fait le point sur la mise en œuvre des engagements pris à Parme et examine les futures orientations en matière d'environnement et de santé. S'agissant des défis à relever, le processus doit garantir une mobilisation égale des secteurs de la santé et de l'environnement, renforcer la participation des parties prenantes des États non membres, encourager une mise en œuvre plus efficace au niveau national, faire en sorte que les rôles respectifs du Conseil et du Groupe de travail soient pleinement compris et assurer un financement durable et prévisible. La dernière section du rapport concerne les propositions relatives aux futures activités du processus Environnement et santé, notamment celle de mettre l'accent sur la mise en œuvre des engagements de Parme assortis d'échéances et le débat futur sur les priorités pour l'après-2016 ;

l'exploitation des synergies avec les cadres politiques et accords multilatéraux sur l'environnement existants ; la prise en compte des environnements sains et durables dans les politiques nationales en matière d'environnement et de santé ; les questions liées à l'environnement dans le secteur de la santé ; et la mise à disposition d'un financement prévisible et durable.

28. M. Marco Keiner, directeur, Division de l'environnement, CEE-ONU, accueille favorablement la proposition de présenter un rapport commun au Comité régional et au Comité des politiques de l'environnement. Puisque les réunions des deux organismes sont programmées à des dates si rapprochées, le secrétariat du CMES souhaitera peut-être présenter, lors de la réunion du Comité des politiques de l'environnement, un rapport oral plutôt qu'écrit sur les résultats des délibérations du Comité régional. M. Keiner appelle les membres du CMES représentant le secteur de l'environnement à fournir davantage d'informations sur les aspects liés à l'environnement, afin qu'elles soient intégrées dans le rapport.
29. M. Nies attire l'attention sur deux autres tâches à accomplir qui devraient figurer dans le rapport : la date et le lieu de la prochaine réunion du Groupe de travail n'ont pas encore été fixés, et le poste de chef du Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS à Bonn (Allemagne) est vacant depuis le départ du docteur Michal Krzyzanowski, en août 2012. Il fait en outre observer qu'une conférence commune des Parties à trois importants accords multilatéraux sur l'environnement, les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, doit en principe débiter à Genève le 28 avril, ce qui pourra constituer pour le CMES une excellente occasion de sensibiliser les ministres présents aux questions d'environnement et de santé.
30. Le docteur Matic déclare qu'une réunion du Groupe de travail, dont la composition est beaucoup plus large que celle du Conseil, exige des ressources considérables en termes d'argent, de temps et d'organisation. Le secrétariat, en concertation avec le président et le coprésident, a étudié un certain nombre de solutions, notamment des réunions plus courtes et informelles et un programme de travail intersessions.
31. Mme Jakab invite la CEE-ONU à participer à la réunion du Comité régional et déclare qu'elle compte nommer un nouveau chef du Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS au cours des prochains mois. En attendant, le docteur Matic occupe les fonctions de chef par intérim.

Point 6 de l'ordre du jour : La qualité de l'air en Europe

32. Le docteur Elizabet Paunovic, chef de programme, Expositions et risques environnementaux, Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS, présente le rapport sur la qualité de l'air en Europe (document EURO/EHMB4.9 et annexe 1). La Déclaration de Parme comprend des dispositions relatives à la qualité de l'air, et le rapport de la quinzième réunion du Groupe de travail (document ECE/EB.AIR/WG.1/2012/11 de la CEE-ONU) indique que les niveaux de particules en suspension (PM 10/PM 2,5¹) continuent d'augmenter, notamment en Europe de l'Est et du Sud-Est. Le Protocole de Göteborg à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance a été révisé en 2012 afin d'inclure les particules fines (PM 2,5) dans les engagements en faveur de la réduction des émissions de polluants, une certaine souplesse étant ménagée pour les pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale. Le docteur

¹ Particules dont le diamètre est respectivement inférieur à 10 µm et 2,5 µm.

- Paunovic invite les membres du CMES à encourager au maximum les États membres à adhérer au protocole révisé.
33. Dans le cadre de l'Année européenne de l'air 2013, l'Union européenne révisé ses politiques en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. L'OMS contribue au projet en procédant à une analyse systématique des données scientifiques sur la qualité de l'air, grâce aux projets REVIHAAP (Données relatives aux aspects sanitaires de la pollution atmosphérique) et HRAPIE (Risques sanitaires liés à la pollution atmosphérique en Europe). Les travaux de recherche ont clairement mis en évidence l'existence d'un lien entre les niveaux de PM 2,5 et les taux de maladies cardiovasculaires, mais ils montrent aussi qu'une légère réduction de ces niveaux suffit à elle seule à faire baisser les effets de l'exposition à ces particules sur la santé.
 34. Le docteur Paunovic invite les membres du CMES à promouvoir le respect des directives de l'Union européenne, de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et des normes de l'OMS ; à faire pression en faveur de la mise en place de politiques relatives à la qualité de l'air ou à leur révision lorsqu'elles sont inadaptées ; à soutenir les politiques de l'Union européenne et les nouvelles valeurs guides de l'OMS pour la qualité de l'air ; à encourager les États membres à adhérer à la Convention et ses protocoles ou à les ratifier ; et à s'appliquer à convaincre d'autres secteurs à adapter leurs politiques dans le sens d'une amélioration de la qualité de l'air.
 35. Le docteur Michal Krzyzanowski, conseiller temporaire, présente deux documents d'information publiés sur le site Web de l'OMS : *Health effects of particulate matter: Policy implications for countries in eastern Europe, Caucasus and Central Asia* (Les effets des matières particulaires sur la santé. Les incidences politiques pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale) ainsi que les premiers résultats du projet REVIHAAP. Il donne des détails sur plusieurs études apportant des preuves de plus en plus incontestables d'un lien entre les niveaux de PM 2,5 et l'augmentation des taux de maladies cardiovasculaires. D'après les estimations, une baisse des niveaux de ces particules jusqu'aux valeurs guides recommandées par l'OMS permettrait de prolonger l'espérance de vie d'environ neuf mois. Les mesures visant à réduire les niveaux des principaux polluants atmosphériques tels que le méthane et le carbone suie (qui appartient au groupe des PM 10) seront non seulement bénéfiques pour la santé à court terme, mais contribueront en outre à atténuer les effets du changement climatique.
 36. Les données disponibles fournissent des arguments scientifiques en faveur de mesures résolues visant à améliorer la qualité de l'air et à réduire la charge de morbidité liée à la pollution atmosphérique en Europe. Le docteur Krzyzanowski invite les membres du CMES à encourager des initiatives plus fortes de mise en œuvre et/ou de révision des politiques en matière de lutte contre la pollution atmosphérique et de surveillance de l'exposition à cette pollution ; à encourager les mesures visant à garantir le respect des directives européennes actuelles en matière de qualité de l'air ; et à apporter leur soutien à l'actualisation en cours des politiques de l'Union européenne conformément aux valeurs guides de l'OMS pour la qualité de l'air.
 37. Lors du débat qui suit, les participants soutiennent l'appel lancé à tous les États membres les invitant à ratifier la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et ses protocoles et soulignent la nécessité d'une collaboration intersectorielle. Les États membres devraient collaborer dans le domaine de la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé, et harmoniser leurs politiques climatiques et énergétiques. Le représentant de la République de Moldova fait observer que les normes en vigueur relatives à la qualité

de l'air sont souvent dépassées et contraignantes : son pays s'efforce de se conformer à celles de l'Union européenne et a adhéré à la Convention, mais pas encore à ses protocoles, car il n'a pas de solution efficace et économique pour les mettre en œuvre ni de système de surveillance automatisé à l'échelon national. M. Keiner attire l'attention sur les possibilités de collaboration avec le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE TSE) en matière de réduction des effluents d'échappement des moteurs diesel, dont le caractère carcinogène est déjà établi, mais qui sont désormais également associés aux maladies cardiovasculaires.

38. Le docteur Matic suggère que le CMES rédige une déclaration d'intention ou un appel à l'action concernant la qualité de l'air et/ou invite les États membres de l'OMS non membres de l'Union européenne à adhérer à la Convention. Le Conseil pourrait également mettre l'accent sur les bénéfices à long terme de l'amélioration de la qualité de l'air en termes d'atténuation des effets du changement climatique, en plus de ses bénéfices à court terme sur la santé.

Point 7 de l'ordre du jour : Les accords multilatéraux sur l'environnement en tant qu'outils de mise en œuvre des engagements pris à Parme. Prochains événements et réunions de premier plan : la réunion de haut niveau du PPE TSE (Paris, 2014) et la réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (Oslo, 2013)

39. Mme Francesca Racioppi, conseillère principale en politiques et programmes, Gouvernance et partenariats en matière d'environnement et de santé, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, communique des informations sur les deux prochaines réunions : la troisième session de la réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Oslo (Norvège), 25-27 novembre 2013) et la quatrième réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé du PPE TSE (Paris (France), 14-16 avril 2014), sur le thème « La ville bouge : place aux usagers ! ». Le Conseil souhaitera peut-être participer aux débats de haut niveau organisés dans le cadre des deux réunions ; formuler des suggestions sur les moyens de renforcer l'attrait de ces réunions pour les responsables politiques de haut niveau ; encourager la participation d'autres ministres ; et lancer un appel en faveur de la signature et de la ratification du Protocole sur l'eau et la santé et de l'utilisation de ce protocole et du PPE TSE pour faire avancer la mise en œuvre de la Déclaration de Parme au niveau national.
40. M. Nies déclare que le Conseil peut se mettre en relation avec les Parties à de nombreux autres accords sur l'environnement tels que les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, en expliquant comment l'ajout de l'amiante chrysotile à la liste des substances dangereuses visées par la Convention de Rotterdam peut contribuer à la réalisation des objectifs de la Déclaration de Parme.
41. M. Peretz suspend brièvement la réunion pour permettre aux membres du CMES de délibérer de manière informelle sur la meilleure façon de donner suite à la proposition d'action concernant les accords multilatéraux sur l'environnement. Le Conseil décide de demander au secrétariat d'élaborer pour lui, dans un délai d'un mois, une déclaration visant à encourager les États membres à envisager de promouvoir et de faire progresser les accords multilatéraux sur l'environnement et les politiques concernant en particulier les engagements pris à Parme, et à mettre en place des initiatives pour faire participer les organisations de jeunes à leurs programmes nationaux pour l'environnement et la santé. Il demande par ailleurs au secrétariat de rendre compte régulièrement des progrès réalisés en la matière.

Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

42. Un représentant de la Coalition de la jeunesse européenne pour l'environnement et la santé (European Environment and Health Youth Coalition) attire l'attention sur la publication intitulée *Jeunes et physiquement actifs : schéma d'orientation visant à rendre l'activité physique attrayante pour les jeunes* (disponible sur le site Web de l'OMS), qui a été lancée lors de la première réunion de la Coalition à Florence (Italie), en octobre 2012.

Clôture de la session

43. M. Peretz donne lecture d'un résumé des principales conclusions et décisions auxquelles a abouti la réunion. Le Conseil adopte ces conclusions et décisions, qui sont reproduites à l'annexe 3.
44. Résumant les débats de la journée, Mme Jakab remercie les responsables et participants à la réunion et se réjouit par avance d'entretenir une collaboration étroite et fructueuse avec le président et le coprésident entre les sessions. La démarche proactive des membres du Conseil permettra à celui-ci de continuer à exister après la prochaine Conférence ministérielle.
45. M. Peretz prononce la clôture de la réunion à 15 h 55 le 19 avril 2013.

Annexe 1. Objet de la réunion

La quatrième réunion du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) est organisée en concertation avec les coprésidents du CMES conformément à l'article 5 de son règlement intérieur.

Lors de sa troisième réunion à Bakou (Azerbaïdjan), le 16 novembre 2012, le CMES a débattu de la définition des priorités dans le cadre du processus européen Environnement et santé. Il a par ailleurs approuvé la structure du projet de rapport qui sera présenté au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU, et décidé de continuer à y travailler entre ses sessions.

Conformément aux décisions adoptées par les participants à la troisième réunion, les membres du CMES sont invités à nommer des suppléants chargés de soutenir la mise en œuvre des activités intersessions, et à faire avancer les préparatifs de la soixante-troisième session du Comité régional de l'OMS qui aura lieu à Izmir (Turquie), du 16 au 19 septembre 2013, et de la dix-neuvième session du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU, prévue à Genève (Suisse), du 22 au 25 octobre 2013. La première réunion des membres suppléants du CMES aura lieu à Bonn le 7 mars 2013 et permettra d'apporter la dernière main au projet de rapport du Conseil et de préparer sa quatrième réunion.

L'objectif principal de la quatrième réunion du CMES est de faire le point sur l'orientation stratégique du processus européen Environnement et santé ainsi que sur ses priorités et principales étapes en 2013-2014, et d'examiner et d'adopter la version finale du projet de rapport du CMES qui sera présentée au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe). Au cours de la réunion, des débats seront consacrés à l'organisation des événements sur l'environnement et la santé prévus dans le cadre des prochaines sessions de ces deux comités.

En outre, eu égard aux initiatives politiques et de communication qui marquent l'année 2013, telles que l'Année européenne de l'air, le CMES sera informé des données les plus récentes relatives aux effets de la pollution atmosphérique sur la santé, ainsi que de l'évolution de la révision des valeurs guides de l'OMS et de la politique de l'Union européenne sur la qualité de l'air ; il pourra ainsi se mettre d'accord sur le rôle qu'il pourra jouer dans ce contexte pour faire avancer la mise en œuvre des engagements pris à Parme concernant la pollution atmosphérique.

Enfin, le CMES débatera également des prochaines réunions organisées dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement et des tribunes politiques portant sur la mise en œuvre des engagements pris à Parme, afin d'optimiser la synergie entre ces processus et le processus européen Environnement et santé.

Annexe 2. Programme de travail

08 h 45-09 h 00

09 h 00-09 h 20

Enregistrement

Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et élection des coprésidents

Documents utiles :

1. *Objet de la réunion*
2. *Ordre du jour provisoire*
3. *Programme provisoire*
4. *Liste provisoire des participants*
5. *Supprimé*

09 h 20-10 h 00

Adoption du rapport de la troisième réunion du CMES (Bakou, novembre 2012) et suivi des décisions antérieures

Documents utiles :

6. *Projet de rapport de la troisième réunion du CMES (Bakou, novembre 2012)*
7. *Rapport du secrétariat sur le suivi des décisions antérieures*

10 h 00-10 h 30

10 h 30-11 h 30

Pause et conférence de presse

Projet de rapport relatif au processus européen Environnement et santé 2010-2013 présenté au Comité régional de l'OMS et au Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU

Introduction par le secrétariat

Documents utiles :

8. Rapports du CMES et de l'EHTF présentés aux organes directeurs de l'OMS et de la CEE-ONU
 - a. Version finale du projet de document de travail de la soixante-troisième session du Comité régional de l'OMS : *Strengthening the implementation of the Parma Declaration on Environment and Health: a forward looking pathway* (Renforcement de la mise en œuvre de la Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé : une démarche tournée vers l'avenir)
 - b. Version finale du projet de document de travail de la soixante-troisième session du Comité régional de l'OMS : Résolution/décision de la soixante-troisième session du Comité régional concernant l'environnement et la santé
 - c. Version finale du projet de l'autre document de la soixante-troisième

	<p>session du Comité régional de l'OMS : <i>Report on the European Environment and Health Process (2010-2013) to the WHO Regional Committee and UNECE Committee on Environmental Policy</i> (Rapport relatif au processus européen Environnement et santé (2010-2013) présenté au Comité régional de l'OMS et au Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU) d. Proposition de calendrier pour les élections au CMES</p>
11 h 30-13 h 00	Débat général sur le rapport relatif au processus européen Environnement et santé (2010-2013) présenté au Comité régional de l'OMS et au Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU
13 h 00-14 h 00	Déjeuner
14 h 00-15 h 00	Priorités en matière de politique d'environnement et de santé dans la Région européenne de l'OMS : la qualité de l'air <i>Documents utiles :</i> 9. <i>La qualité de l'air en Europe</i>
15 h 00-15 h 30	Pause
15 h 30-15 h 50	Les accords multilatéraux sur l'environnement en tant qu'outils de mise en œuvre des engagements pris à Parme <i>Documents utiles :</i> 10. <i>Prochaines réunions de haut niveau du Protocole sur l'eau et la santé et du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement</i>
15 h 50-16 h 00	Questions diverses et clôture de la réunion

Annexe 3. Principaux points de discussion et décisions

Le CMES :

- a adopté le rapport de la troisième réunion du CMES ;
- a accueilli avec satisfaction la proposition de la Slovénie relative au rôle que le CMES pourrait jouer afin que les engagements pris à Parme figurent parmi les priorités de l'aide financière de l'UE, par le biais de ses instruments financiers, dans le cadre du programme de travail intersessions ; et a remercié la Slovénie d'avoir établi un panorama des instruments financiers de l'UE qui pourraient présenter un intérêt particulier pour les initiatives infrastructurelles.
- a accueilli favorablement la proposition de la directrice régionale relative à la participation du président et du coprésident du CMES aux prochains dialogues sur le financement organisés par l'OMS, afin qu'ils puissent discuter des priorités en matière de financement (le prochain aura lieu en principe en octobre 2013) ;
- a décidé de continuer à approfondir la question de la responsabilité du processus européen Environnement et santé au sein de la Commission européenne, et chargé la directrice régionale de suivre cette question avec la Direction générale de la santé et de la protection des consommateurs et la Direction générale de l'environnement ;
- a décidé de mettre en œuvre le programme de travail intersessions en tant que moyen utile de faciliter le suivi des décisions entre deux sessions consécutives du CMES ;
- s'est félicité de la participation de la Coalition de la jeunesse européenne pour l'environnement et la santé au CMES en qualité d'observateur.

En ce qui concerne la présentation de rapports à la soixante-troisième session du Comité régional de l'OMS et à la dix-neuvième session du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU, le CMES :

- a décidé de présenter les mêmes documents aux deux sessions et de les réviser en tenant compte des points de vue des deux organes directeurs ;
- a chargé les secrétariats de l'OMS et de la CEE-ONU de revoir le document 4.8a intitulé « Strengthening the implementation of the Parma Declaration on environment and health: a forward looking pathway » (Renforcement de la mise en œuvre de la Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé : une démarche tournée vers l'avenir) et le document 4.8 c intitulé « Report on the European Environment and Health Process (2010-2013) to the WHO Regional Committee and UNECE Committee on Environmental Policy » (Rapport relatif au processus européen Environnement et santé (2010-2013) présenté au Comité régional de l'OMS et au Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU), afin de renforcer leur utilité pour les défenseurs de l'environnement et en vue de leur présentation au Comité des politiques de l'environnement ;
- a décidé de présenter au Comité des politiques de l'environnement un rapport (écrit et/ou oral) sur les résultats de la soixante-troisième session du Comité régional ;
- a pris note des propositions de modifications à apporter au document 4.8a présentées par le coprésident de l'EHTF représentant le secteur de l'environnement ;

En ce qui concerne le débat sur la qualité de l'air et la santé, le CMES :

- a pris note avec intérêt des données scientifiques les plus récentes et les plus convaincantes relatives aux importants effets de la qualité de l'air sur la santé de la

population européenne, qui mettent au jour un décalage considérable entre les connaissances scientifiques et l'action politique ;

- a soutenu la proposition de faire du CMES le défenseur de la protection de la santé dans les espaces de discussion appropriés, par exemple en adressant des déclarations aux organes/structures politiques concernés ;
- a en particulier mis l'accent sur le fait :
 - qu'il encourage l'OMS à entamer la révision de ses valeurs guides de 2005 pour la qualité de l'air en tenant compte des données issues des récents travaux de recherche ;
 - qu'il s'engage en faveur du respect des réglementations existantes de l'Union européenne et du processus de révision de la politique de l'UE en matière de qualité de l'air ;
 - qu'il soutient la ratification de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, même par des pays qui ne sont pas encore en mesure de satisfaire à toutes les exigences de cette Convention ;

En ce qui concerne le débat sur les accords multilatéraux sur l'environnement en tant qu'outils de mise en œuvre des engagements pris à Parme, le CMES :

- a pris note avec satisfaction des préparatifs de la troisième session de la réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (Oslo, 25-27 novembre 2013) et de la quatrième réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (Paris, 14-16 avril 2014) ;
- a souligné qu'il était important d'avoir recours aux outils élaborés par ces processus pour soutenir les actions nationales ;
- s'est accordé à reconnaître que l'un de ses représentants devrait participer aux débats ministériels organisés dans le cadre de ces réunions ;
- a demandé au secrétariat d'élaborer pour lui, dans un délai d'un mois, une déclaration, dans le but :
 - d'encourager les États membres à envisager de promouvoir et de faire progresser les accords multilatéraux sur l'environnement, et en particulier les accords multilatéraux et politiques sur l'environnement suivants :
 - Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance ;
 - Protocole sur l'eau et la santé
 - Convention de Rotterdam, eu égard à la proposition d'ajouter l'amiante chrysotile à son annexe III
 - Convention de Minamata sur le mercure
 - Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement
 - d'inviter les États membres à mettre en place des mesures concrètes pour faire participer les organisations de jeunes à leurs programmes nationaux pour

l'environnement et la santé, en demandant au secrétariat de rendre compte régulièrement des avancées réalisées dans ce domaine ;

- a décidé d'associer ses coprésidents à la définition de l'ordre du jour de ses prochaines réunions.

Annexe 4. Liste des participants

BELGIQUE

M. Dominique Perrin, *membre suppléant du CMES*

Conseiller en politique internationale

Ministère wallon de l'Environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité

Rue des Brigades d'Irlande, n° 4, Jambes (Namur) 5100, Belgique

M. Francis Brancart

Directeur de la Politique environnementale

Direction générale de l'Agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement de la région de Wallonie (DGARNE)

Avenue Prince de Liège, 15, Namur B-1500, Belgique

FRANCE

M. Charles Saout, *membre suppléant du CMES*

Sous-directeur adjoint, Sous-direction de la prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation

Ministère des Affaires sociales et de la santé

14 avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP, France

ISRAËL

M. Amir Peretz, *membre du CMES*

Ministre de la Protection de l'environnement

Ministère de la Protection de l'environnement

P.O. Box 34033, 95464 Jérusalem, Israël

Dr Sinaia Netanyahu, *membre suppléant du CMES*

Spécialiste scientifique principal

Ministère israélien de la Protection de l'environnement

P.O. Box 34033, 95464 Jérusalem, Israël

Mme Galit Cohen

Première adjointe au directeur général

Aménagement du territoire et développement durable

Ministère de la Protection de l'environnement

Kanfei Nesharim 5, Jérusalem 95464, Israël

Dr Itamar Grotto

Directeur

Services de santé publique

Ministère de la Santé

20 King David St, PO Box 1176, 91010 Jérusalem, Israël

MALTE

Dr Ray Busuttil, *membre suppléant du CMES*

Directeur général

Division de la réglementation de la santé publique

Ministère de la Politique sociale

Palazzo Castellania, 15 Merchants Street, La Valette VLT 2000, Malte

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

M. Gheorghe Salaru, *membre du CMES*

Ministre de l'Environnement

Ministère de l'Environnement

9, Cosmonautilor str., Chisinau, République de Moldova

Mme Maria Nagornii, *membre suppléant du CMES*

Responsable du département Analyse, suivi et évaluation des politiques

Ministère de l'Environnement

9, Cosmonautilor str., Chisinau, République de Moldova

SERBIE

Pr Slavica Dukic Dejanovic, *membre du CMES*

Ministre de la Santé

Ministère de la Santé

Nemanjina str. 22-26, 11 000 Belgrade, Serbie

Pr Zorana Mihajlovic

Ministre de l' Énergie

Ministère de l'Énergie, du développement et de la protection de l'environnement

Nemanjina str. 22-26, 11 000 Belgrade, Serbie

Pr Vladimir Dukic, *membre suppléant du CMES*

Secrétaire d'État

Ministère de la Santé

Nemanjina str. 22-26, 11 000 Belgrade, Serbie

SLOVÉNIE

Dr Tomaž Gantar, *membre du CMES*

Ministre de la Santé

Ministère de la Santé

Stefanova 5, SI-1000 Ljubljana, Slovénie

Dr Marta Ciraj, *membre suppléant du CMES*

Secrétaire, Bureau des affaires européennes et des relations internationales

Ministère de la Santé

Stefanova 5, SI-1000 Ljubljana, Slovénie

Mme Mia Marasovic

Chef du cabinet du ministre

Ministère de la Santé

Stefanova 5, SI-1000 Ljubljana, Slovénie

\

CEE-ONU

M. Marco Keiner, *membre suppléant du CMES*

Directeur de la division Environnement

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

Bureau 334, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse

PNUE

M. Wondwosen K. Asnake, *membre suppléant du CMES*

PNUE/Bureau régional pour l'Europe

Partenariats avec les grands groupes et les parties prenantes

11-13 Chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse

Bureau régional de l'OMS pour l'Europe

Mme Zsuzsanna Jakab, *membre du CMES*

Directrice régionale

Dr Srdan Matic, *délégué*

Coordinateur, Environnement et santé

Mme Francesca Racioppi

Conseillère principale en politiques et programmes

Gouvernance et partenariats en matière d'environnement et de santé

Dr Guénaél Rodier

Directeur, Division des maladies transmissibles, de la sécurité sanitaire et de l'environnement

Membres de droit du CMES

Dr Krunoslav Capak, *président de l'EHTF*

Directeur adjoint,

Chef de service

Institut national croate de santé publique

Rockefellerova, 7, 10 000 Zagreb, Croatie

M. Alexander Nies, *coprésident de l'EHTF*

Chef de direction

Ministère fédéral de l'Environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire

Robert-Schuman-Platz 3, D-53175 Bonn, Allemagne

ALLEMAGNE (État membre observateur)

Dr Birgit Wolz

Chef de la division IG II 2

Environnement et santé

Ministère fédéral de l'Environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire

Robert-Schuman-Platz 3, D-53175 Bonn, Allemagne

Mme Karin Höppner

Arbitre

Ministère de la Santé

Questions fondamentales de prévention, d'auto-assistance et de protection de l'hygiène de l'environnement

Rochusstr. 1, 53123 Bonn, Allemagne

COALITION DE LA JEUNESSE EUROPÉENNE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ (Observateur)

Mme Jovana Dodos

Coalition de la jeunesse européenne pour l'environnement et la santé (European Environment and Health Youth Coalition)

Bulevar despota Stefana 86, 11 000 Belgrade, Serbie

M. Danilo Arsenijevic

Coalition de la jeunesse européenne pour l'environnement et la santé (European Environment and Health Youth Coalition)

Jevrema Markovica 7, 34000 Kragujevac, Serbie

OBSERVATEURS

MINISTÈRE SERBE DE LA SANTÉ

Periša Simonovic

Secrétaire d'État

Ministère de la Santé de la République de Serbie

Nemanjina str. 22-26, 11 000 Belgrade, Serbie

Simo Vukovic

Secrétaire d'État

Ministère de la Santé de la République de Serbie

Nemanjina str. 22-26, 11 000 Belgrade, Serbie

Miloš Jeftovic

Secrétaire d'État

Ministère de la Santé de la République de Serbie

Nemanjina str. 22-26, 11 000 Belgrade, Serbie

Pr Berislav Vekic

Vice-ministre

Ministère de la Santé de la République de Serbie

Nemanjina str. 22-26, 11 000 Belgrade, Serbie

Ana Vuksanovic

Chef de cabinet

Ministère de la Santé de la République de Serbie

Nemanjina str. 22-26, 11 000 Belgrade, Serbie

Svetlana Vrga

Conseillère spéciale pour la coopération internationale

Ministère de la Santé de la République de Serbie

Nemanjina str. 22-26, 11 000 Belgrade, Serbie

Biljana Šuša

Conseillère spéciale en relations publiques

Ministère de la Santé de la République de Serbie

Nemanjina str. 22-26, 11 000 Belgrade, Serbie

Nataša Durašinovic

Chef du groupe Coopération internationale

Ministère de la Santé de la République de Serbie
Nemanjina str. 22-26, 11 000 Belgrade, Serbie

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dejan Popovic

Secrétaire d'État

Ministère de l'Énergie, du développement et de la protection de l'environnement
Nemanjina str. 22-26, 11 000 Belgrade, Serbie

Dejan Novakovic

Secrétaire d'État

Ministère de l'Énergie, du développement et de la protection de l'environnement
Nemanjina str. 22-26, 11 000 Belgrade, Serbie

Marija Blecic

Chef de cabinet

Ministère de l'Énergie, du développement et de la protection de l'environnement
Nemanjina str. 22-26, 11 000 Belgrade, Serbie

Hranislav Stojkovic

Vice-ministre

Ministère de l'Énergie, du développement et de la protection de l'environnement
Nemanjina str. 22-26, 11 000 Belgrade, Serbie

Mirko Grubišic

Vice-ministre

Ministère de l'Énergie, du développement et de la protection de l'environnement
Nemanjina str. 22-26, 11 000 Belgrade, Serbie

Leposava Sojic

Vice-ministre

Ministère de l'Énergie, du développement et de la protection de l'environnement
Nemanjina str. 22-26, 11 000 Belgrade, Serbie

Toni Petrovic

Conseiller spécial

Ministère de l'Énergie, du développement et de la protection de l'environnement
Nemanjina str. 22-26, 11 000 Belgrade, Serbie

Miroslav Tadic

Département de l'intégration à l'Union européenne et de la coopération internationale

Ministère de l'Énergie, du développement et de la protection de l'environnement
Nemanjina str. 22-26, 11 000 Belgrade, Serbie

Tatjana Jovanovic

Département de l'intégration à l'Union européenne et de la coopération internationale

Ministère de l'Énergie, du développement et de la protection de l'environnement
Nemanjina str. 22-26, 11 000 Belgrade, Serbie

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DES MINES ET DE L'AMÉNAGEMENT

DU TERRITOIRE

Biljana Filipovic

Point de contact national pour l'environnement et la santé
Ministère des Ressources naturelles, des mines et de l'aménagement du territoire
Nemanjina str. 11, 11 000 Belgrade, Serbie

Biljana Jovanovic Ilic

Coordinatrice du processus du Protocole sur l'eau et la santé
Ministère des Ressources naturelles, des mines et de l'aménagement du territoire
Nemanjina str. 11, 11 000 Belgrade, Serbie

INSTITUT DE SANTÉ PUBLIQUE DE SERBIE - BATUT

Dragan Ilic

Directeur de l'Institut de santé publique de Serbie
Dr Subotica str. 5, 11 000 Belgrade, Serbie

Bratislava Matic

Point de contact national pour l'environnement et la santé
Institut de santé publique de Serbie
Dr Subotica str. 5, 11 000 Belgrade, Serbie

ORGANISATIONS INTERNATIONALES IMPLANTÉES À BELGRADE

William Infante

Coordinateur résident des Nations Unies
Internacionalnih brigada 69,
11 000 Belgrade, Serbie

Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (Secrétariat)

Dr Miljana Grbic

Chef du Bureau de pays
Belgrade, Serbie

Dr Michal Krzyzanowski

Conseiller temporaire

Dr Elizabet Paunovic

Chef de programme, Expositions et risques environnementaux
Bonn, Allemagne

Mme Teresa Lander, rapporteur

Bristol, Royaume-Uni

Mme Geraldine McWeeney

Conseillère technique
Belgrade, Serbie

Mme Julia Solovieva

Responsable de projet, Gouvernance et partenariats en matière d'environnement et de santé
Copenhague, Danemark

Mme Helena Vuksanovic

Assistante administrative

Belgrade, Serbie

Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe

L'Organisation mondiale de la santé (OMS), créée en 1948, est une institution spécialisée des Nations Unies à qui incombe, sur le plan international, la responsabilité principale en matière de questions sanitaires et de santé publique. Le Bureau régional de l'Europe est l'un des six bureaux régionaux de l'OMS répartis dans le monde. Chacun d'entre eux a son programme propre, dont l'orientation dépend des problèmes de santé particuliers des pays qu'il dessert.

États membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Biélarus
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Ex-République yougoslave de Macédoine
Fédération de Russie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Israël
Italie
Kazakhstan
Kirghizistan
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Malte
Monaco
Monténégro
Norvège
Ouzbékistan
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République de Moldova
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Tadjikistan
Turkménistan
Turquie
Ukraine

**Organisation mondiale de la santé
Bureau régional de l'Europe**

Marmovej 51 DK-2100 Copenhagen Ø, Denmark

Tel.: +45 45 33 70 00 Fax: 45 45 33 70 01 E-mail: postmaster@euro.who.int

Web site: www.euro.who.int